



## Sommaire

- Le Mot du Maire
- La nouvelle équipe municipale
- Covid-19
- La Maison de Santé
- Finances
- Personnel
- Travaux et aménagements
- Projets
- Environnement
- Jeunesse et école
- Urbanisme
- Infos CCPEVA
- Évènement et Agenda
- État Civil
- Recensement de la population
- divers
- Un peu d'histoire

*Quand automne en saison revient, la forêt met sa robe rousse, et les glands tombent sur la mousse où dansent les petits lapins. Les souris font de grands festins pendant que les champignons poussent. Ah ! Que la vie est douce, douce, quand automne en saison revient. Samivel*

## Le Mot du Maire

### Chers Vinzolois,

La période estivale touche à sa fin et les vacances sont terminées pour la majorité d'entre vous. Chacun a repris ses activités quotidiennes et surtout les enfants de la Commune ont retrouvé le chemin des écoles et de leurs classes respectives.

Les locaux prêts les ont accueillis lors de la rentrée scolaire fixée cette année au 1<sup>er</sup> septembre.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux écoliers vinzolois et une excellente rentrée à tous les enfants, en espérant qu'elle se déroule sous les meilleurs auspices.

Malheureusement, cette année reste marquée par la présence et la résurgence de la pandémie de Covid\_19.

Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités individuelles pour vous protéger et surtout protéger les personnes

plus fragiles. Le respect des gestes barrières reste la mesure la plus efficace pour contrer ce virus : ne nous relâchons pas !

Une nouvelle équipe municipale composée de 15 élus s'est mise en place sous mon égide depuis le 3 juillet. Nous allons nous atteler à la réalisation de nombreux projets mais nous n'en sommes qu'aux prémices.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'a été fait et la confiance que vous m'avez accordée pour ce nouveau mandat.



Entourée d'une équipe dynamique, volontaire et déterminée, nous souhaitons œuvrer pour l'avenir de notre village et le devenir de ses habitants.

Je profite de cet espace d'expression pour vous remercier chaleureusement une nouvelle fois.

Certains projets structurants connaissent des avancées notables (lire le paragraphe travaux).

Vous pouvez compter sur notre volonté de vous informer de l'évolution de ces principaux projets qui doivent adapter la Commune à son dynamisme démographique.

**Bonne lecture,  
Marie-Pierre GIRARD.**



## La nouvelle équipe municipale

**15 conseillers municipaux** ont été élus pour 6 ans lors du 1<sup>er</sup> tour et du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales.

**Maire : Marie-Pierre Girard, conseillère communautaire**

**1<sup>er</sup> adjoint** : André VAGNAIR

En charge des projets, de l'aménagement du territoire, du personnel et de la jeunesse ; conseiller communautaire suppléant, membre de la commission Économie et Attractivité au sein de la CCPEVA.

**2<sup>ème</sup> adjoint** : Bastien FLACON

En charge du budget et des finances, éclairage public et appels d'offres, membre de la commission finances au sein de la CCPEVA.

**3<sup>ème</sup> adjoint** : Bruno BORDET

En charge de l'urbanisme, du PLU, de la voirie et de la forêt, membre de la commission sentiers au sein de la CCPEVA.

### 3 conseillers municipaux délégués

<b>Travaux</b> : Héléna BRACHET	<b>Bâtiments publics et matériels</b> : John BECHET	<b>Sécurité, incendie/secours</b> : Alain BORDET
Membre des commissions environnement, eau/assainissement au sein de la CCPEVA.	Membre de la commission Déchets/Tri sélectif au sein de la CCPEVA.	Référent sécurité routière.



### Les représentants de la Commune

Eau et assainissement : ..... BRACHET Héléna  
 Gestion des déchets et tri sélectif : ..... BECHET John  
 Économie attractivité : ..... VAGNAIR André  
 Environnement, développement durable... : BRACHET Héléna  
 Finances : ..... FLACON Bastien  
 Pays d'art et d'histoire : ..... BLANC Gaëlle  
 Sentiers : ..... BORDET Bruno  
 Solidarité et cohésion sociale : ..... CHAPPUIS Monique  
 Mobilité multimodale : ..... ADINANI Maridhia

### Les Commissions Municipales :

École	Finances - budgets	Urbanisme / PLU et voirie
<b>Responsable : ROCHETTE Émilie</b>	<b>Responsable : FLACON Bastien</b>	<b>Responsable : BORDET Bruno</b>
Membres : VAGNAIR André BLANC Gaëlle	Membres : ADINANI Maridhia BLANC Gaëlle	Membres : ROHART Laurent BORDET Alain BRACHET Héléna

Travaux	Bâtiments et matériels communaux	Actions sociales - service à la personne
<b>Responsable : BRACHET Héléna</b>	<b>Responsable : BECHET John</b>	<b>Responsable : CHAPPUIS Monique</b>
Membres : ARANDEL Jean-Paul BECHET John BORDET Alain BORDET Bruno	Membres : BORDET Alain ARANDEL Jean-Paul	Membres : ADINANI Maridhia ROCHETTE Émilie
<b>Projets et aménagements</b>	<b>Animation - culture - sport - relations avec les associations</b>	<b>Tourisme</b>
<b>Responsable : VAGNAIR André</b>	<b>Responsable : ADINANI Maridhia</b>	<b>Responsable : CHANEL Fabienne</b>
Membres : FLACON Bastien BECHET John BRACHET Héléna	Membres : BLANC Gaëlle CHANEL Gérard CHANEL Fabienne	Membres : ADINANI Maridhia CHAPPUIS Monique
<b>Environnement</b>	<b>Communication</b>	<b>Eau - assainissement</b>
<b>Responsable : BRACHET Héléna</b>	<b>Responsable : FLACON Bastien</b>	<b>Responsable : BRACHET Héléna</b>
Membres : VAGNAIR André ROHART Laurent	Membres : ADINANI Maridhia BLANC Gaëlle	
<b>Bois et forêts - agriculture</b>	<b>Numérique</b>	<b>Sécurité - incendie secours</b>
<b>Responsable : BORDET Bruno</b>	<b>Responsable : ROHART Laurent</b>	<b>Responsable : BORDET Alain</b>
Membres : ARANDEL Jean-Paul BORDET Alain	Membres : FLACON Bastien BORDET Alain	Membres : BECHET John

## Covid-19

Dans le contexte sanitaire actuel, il nous est apparu nécessaire de faire un retour sur la crise du Covid-19.



Les Communes ont surmonté cette crise du mieux qu'elles ont pu, avec l'aide de l'État, la Région, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes.

A Vinzier, les services administratifs sont restés joignables par téléphone pendant toute la durée du confinement.

Le personnel a travaillé en alternance afin de ne pas se croiser (ce fut le cas des secrétaires et des personnels techniques).

Certains agents communaux ont rendu visite aux personnes seules, âgées ou à mobilité réduite, et leur ont apporté des courses (alimentaires, pharmacie...).

Les conseillers municipaux ont distribué à domicile 2 masques par habitant (en partie fournis par la Région, la CCPEVA et la Commune).

L'agence postale a réouvert le 21/04/2020.

Les écoles ont réouvert le 11 mai 2020, pour accueillir dans un premier temps les enfants, dont les parents travaillaient ; Le 2 juin 2020, toutes les classes ont été réouvertes, ainsi que les services de cantine, de garderie, et le centre aéré.

Désormais, le personnel communal est équipé de masques ; les locaux sont désinfectés régulièrement, du gel est à disposition des enfants, du personnel et des administrés se rendant dans les différents services publics. Des paravents de plexi glace ont été installés par les services techniques dans les divers services, permettant de protéger agents et administrés.

Certes, si la fermeture momentanée pour la saison 2020 du camping et du gîte d'accueil des randonneurs du GR5 est à déplorer, les gîtes municipaux ont quant à eux, fait le plein de réservations.

La crise sanitaire représente un coût non négligeable pour les finances communales de 5 842.42 €. À ce jour, les dépenses ne cessent d'augmenter avec l'achat de fournitures supplémentaires et diverses comme du papier essuie mains, gel, savon liquide, masques... Une aide du conseil départemental de 2 800 euros a été versée à la Commune, la CCPEVA et la Région ayant également pris en charge la fourniture de masques.

Comme le dit Samivel dans son poème : « Ah ! que la vie est douce quand automne en saison revient ! »

Espérons qu'il en soit ainsi cet automne !

**La Maison de Santé a ouvert ses portes le 9 mars 2020.**



La Commune remercie les entreprises qui ont travaillé dans ces locaux pendant 6 mois, ainsi que le maître d'œuvre (Frédéric BIRRAUX Architecte), afin de permettre une mise en service de la Maison de Santé dans les délais impartis.

Ces entreprises sont : YELLIKALA (Maçonnerie), VERGORI Menuiserie (menuiseries extérieures), TUPIN Menuiserie (menuiseries intérieures), SEDIP (cloisons), BOUJON Carrelage (sols), Comptoirs des Revêtements (Revêtements de sols souples), PLANTAZ Peinture (peintures murales), SANITECH plomberie, JACQUIER Electricité.

Alpes Contrôles a effectué les contrôles nécessaires d'avant et après opération, le bureau d'études des fluides étant Alain LOUSTEAU, et l'économiste Amandine MILLET.

D'autres entreprises ont également été sollicitées : JOLIVET et MPM (portes), X TREME Pub (enseignes.) et Repro Léman (affiches).

**Coût de revient des travaux : 355 760,62 € TTC**

La Commune remercie :

1. La Région qui a subventionné le projet à hauteur de 58 000 €, dans le cadre du programme "Politique en faveur de la Santé" ,
2. L'État pour l'accord d'une subvention d'un montant de 55 000 € dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux),
3. Le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de 30 000 € dans le cadre du CDAS (contrat départemental d'avenir et de solidarité).

La Commune percevra en 2021 le FCTVA (fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée), d'un montant d'environ 53 000 €.

Il reste donc à la charge de la Commune un coût de 167 760 €, sachant que la Commune percevra un loyer annuel de 17 000 € pour la mise à disposition des locaux.

Enfin, une aide à l'installation des Médecins a été versée par la Commune : 17 000 €.

Désormais, 3 médecins vous accueillent, tous les jours : Dr MAURY, Dr BRALLET et Dr PASTEUR.

Il y a un cabinet de radiologie pour traumatologies diverses.

Un 4ème cabinet est prévu pour un médecin interne ou une profession paramédicale.

Adresse : immeuble La Savoyarde, RDC, 185, route du Chef-Lieu. ☎ : **04.80.95.63.40** ou **Doctolib**.

2 parkings de part et d'autre de la Maison de Santé sont à disposition.

## Acquisition de matériel :

- Services Techniques : achat d'un microtracteur polyvalent et plusieurs équipements : tondeuse, balayeuse, lame à neige.

À noter que la remorque TP acquise en 2016 avec le tracteur communal, trop peu utilisée au quotidien, a été revendu à une entreprise locale.



- Écoles : des tables et des chaises ont été achetées pour les classes de Grandes Sections et Cours Préparatoires.

## Résultats de l'année 2019 :

- Les comptes de Gestion et Administratifs 2019 ont pu être votés le 12/06/2020.

### TABLEAU résultats 2019 Budget PRINCIPAL

	Résultat 2018	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôturé 2019
<b>Fonctionnement</b>	295 987,90€	200 000€	322 047,05€	418 034,95€
<b>Investissement</b>	41 475,01€		157 332,24€	198 807,25€
<b>Total</b>	337 462,91€		479 379,29€	616 842,20€

Le résultat de l'année 2019 est en excédent de 418 034,95€ en progression par rapport à l'an passé.

Pour rappel l'excédent de fonctionnement chaque année permet d'autofinancer des projets en investissement sur l'exercice suivant sans recours à l'emprunt.

### TABLEAU résultats 2019 Budget EAU ASSAINISSEMENT

	Résultat 2018	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôturé 2019
<b>Fonctionnement</b>	26 082,49€		-44 025,88€	-17 943,39€
<b>Investissement</b>	48 060,62€		-29 808,90€	18 251,72€
<b>Total</b>	74 143,11€		-73 834,78€	308,33€

### TABLEAU résultats 2019 Budget POMPES FUNEBRES

	Résultat 2018	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôturé 2019
<b>Fonctionnement</b>	12 348,22€		-10 820€	1 528,32€
<b>Investissement</b>	/		/	/
<b>Total</b>	12 348,22€		-10 820€	1 528,32€

## Budget 2020 :

Le budget prévisionnel 2020 a pu être voté en séance de Conseil Municipal le 21/07/2020.

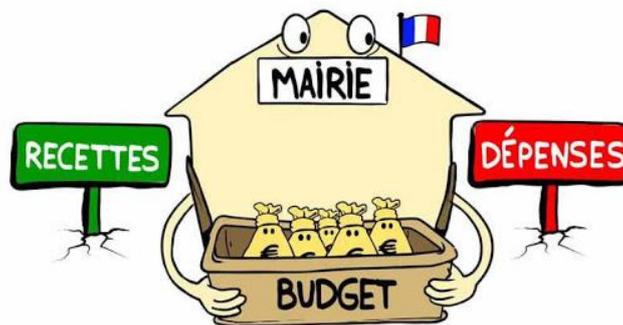
### - Budget Principal :

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

**Fonctionnement** : 1 393 170,70€

**Investissement** : 834 451,23€

À noter que 327 543,73€ ont pu être viré à la section investissement grâce aux résultats de l'exercice 2019.



### - Budget Eau Assainissement :

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

**Fonctionnement** : 217 583,28€

**Investissement** : 2 106 653,40€

### - Budget Pompes Funèbres :

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

**Fonctionnement** : 2 588,22€



À noter que le Conseil Municipal a voté cette année :

- aucune augmentation des taux d'imposition
- aucune augmentation du prix de l'eau

### - Principaux investissements prévus pour 2020.

L'année 2020 restera une année exceptionnelle. Les budgets ayant été votés tardivement (mi année) pour cause de crise sanitaire et d'élections municipales, il est évident que peu d'investissements importants auront lieu en 2020.

### Projets 2020 en cours :

- Rénovation de la salle sous l'école en Garderie/classe supplémentaire.
- Audit technique et énergétique du parc d'éclairage public en partenariat avec le SYANE.
- Étude réhabilitation chemin des planètes.
- Étude requalification plaine du stade.
- Étude réhabilitation ancienne Cure.

Néanmoins la nouvelle équipe municipale prépare activement l'année 2021 et les suivantes.

### Le personnel communal, un atout pour la commune

Premier maillon entre la population et les personnes en charge de la gestion publique, au contact des administrés et de leurs enfants, leur travail est reconnu essentiel pour le bon fonctionnement de notre commune.

Équipe dynamique et motivée, dotée au total de 10 Équivalents Temps Plein (ETP), elle œuvre chaque jour pour offrir un service de qualité et répondre aux besoins de nos concitoyens. Que ce soit, le personnel administratif, technique ou d'encadrement des enfants, chacun d'entre eux a à cœur de remplir pleinement sa mission, conscient de contribuer à la bonne image des services de la mairie.

- **Personnel administratif : 3 ETP**
  - Mme Marie-Laure COSTANTINI
  - Mme Mélissa TRICOIRE
  - Mme Sophie VIOLLAZ en remplacement de Mme Sandrine HOEHN
- **Personnel des écoles : 3,85 ETP**
  - Mme Marie-Christine BACHELET
  - Mme Laetitia BUENO en remplacement de Mme Barbara GHESQUIÈRE (disponibilité)
  - Mme Régine CABARET
  - Mme Marie-Pierre MAXIT
  - Mme Nathalie MILLIET (disponibilité)
  - Mme Françoise BROIS
- **Personnel d'entretien : 0,5 ETP** : Mme Marie-France BARATHAY
- **Personnel gîtes et camping : 0,65 ETP** : Mme Marie-Christine BACHELET
- **Personnel technique : 2 ETP**
  - M. Laurent BLANC
  - M. David COHUAU

## Travaux et Aménagements (Hélène Brachet)

### Réseaux Humides :

- Les travaux de création du réseau d'eaux usées, secteur La Fin de La Croix, sur une distance d'un kilomètre sont maintenant achevés.

Le renouvellement d'une canalisation d'eau potable sur un linéaire de 200 ml ainsi que la mise en place d'un poteau incendie ont également été intégrés à ces travaux.

Coût des travaux : 449 373 € TTC

- Les travaux sur le secteur Mérou sont toujours en cours d'exécution (1 km de réseaux d'eaux usées et 758 ml d'eau potable). L'entreprise LEC réalise actuellement les aménagements autour du poste de refoulement des eaux usées (9m<sup>3</sup>/h). La réception de ces travaux sera prononcée prochainement.

À noter, la programmation des enrobés est prévue du 19 au 21 octobre 2020 (pendant les vacances scolaires, afin de ne pas perturber les transports scolaires).

Coût des travaux : 899 624 € TTC

Dès la réception des travaux, la Communauté de Communes transmettra l'ensemble des consignes aux usagers pour la déconnexion des systèmes individuels et le raccordement sur le réseau d'assainissement collectif.

Ces travaux d'assainissement, compétence CCPEVA, permettront finalement le raccordement de 52 habitations sur le réseau, assurant ainsi la collecte et le traitement des effluents vers la station d'épuration de Cornella, à Féternes.

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable s'inscrivent quant à eux, dans une démarche de réduction des fuites et d'amélioration du rendement.



### **Travaux d'Electricité (ENEDIS) :**

La société ENEDIS procède actuellement au renouvellement de la ligne aérienne qui alimente le village : les secteurs du Chomieux, les Feux, rte du Chef-Lieu, La Lopie, Vers les Granges, Théry, Place de la Mairie sont concernés.

Ces travaux sont effectués par la société DEGENEVE, consistent principalement au changement de poteaux défectueux.

Une 2<sup>ème</sup> phase de travaux dans les secteurs de Les Clouz, Les Communs, Les Bandés, La Tate et Chaux sont également en cours (durée des travaux environ 6 mois); ces travaux sont effectués par les entreprises SIPE et SPIE: une ligne aérienne sera enterrée et le transformateur situé aux Communs sera remplacé par 2 petits transformateurs.



### **Voirie :**

L'entreprise AXIMUM a procédé au marquage au sol dans le village.

L'aménagement de la Place de la Mairie est en cours.

## Projets (Bastien Flacon)

### **Centrale hydroélectrique :**

Le projet de centrale hydroélectrique est toujours en cours. La première campagne de mesure de débit de l'Ugine s'est terminée cet été (juillet 2019 - juillet 2020). Une seconde campagne est en cours. L'objectif de ces mesures est de permettre le dimensionnement technique au plus juste de la centrale et de la conduite d'eau en fonction de la capacité hydrologique réelle de l'Ugine.

En parallèle le dépôt de la demande d'autorisation administrative en préfecture est prévu au dernier trimestre 2020.

Nous travaillons activement avec les différents services d'état pour préparer au mieux ce dossier.

### **Fibre Optique :**



La première phase dite Infrastructure s'est terminée fin 2019 avec l'arrivée du réseau d'alimentation principal de la fibre optique sur la Commune et la pose du SRO (Sous-Répartiteurs Optiques) derrières les ateliers municipaux.

La seconde phase dite de Déploiement a débuté au premier trimestre 2020. Cette seconde phase a pour but de déployer la fibre au plus près des habitations. Des relevés boîtes aux lettres ont eu lieu sur la Commune afin d'identifier et cartographier précisément le nombre de logements à desservir. Des échanges avec les services de la Mairie ont permis de valider rapidement ce recensement en prenant en compte les futurs projets de constructions en cohérence avec la dernière révision du PLU.

Depuis cet été un Technicien Piqueteur effectue un relevé de terrain et retranscrit toutes les informations liées au site sur lequel le réseau doit être mis en place (poteaux, chambres, infos environnementales) en tenant compte des contraintes techniques.

Le réseau fibré utilisera suivant les hameaux les chambres existantes et les réseaux enterrés et/ou aériens.

À noter que la crise sanitaire n'a que très peu impacté l'avancée du projet. Les études techniques ayant pu se poursuivre pendant toute la période de confinement.

L'équipe municipale est consciente de l'attente grandissante des habitants vis-à-vis de la connexion très haut débit. Un besoin intensifié par la période de confinement et l'essor du télétravail. Nous restons mobilisés pour accompagner et faire aboutir au plus vite ce projet porté par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie).

### La prairie fleurie :

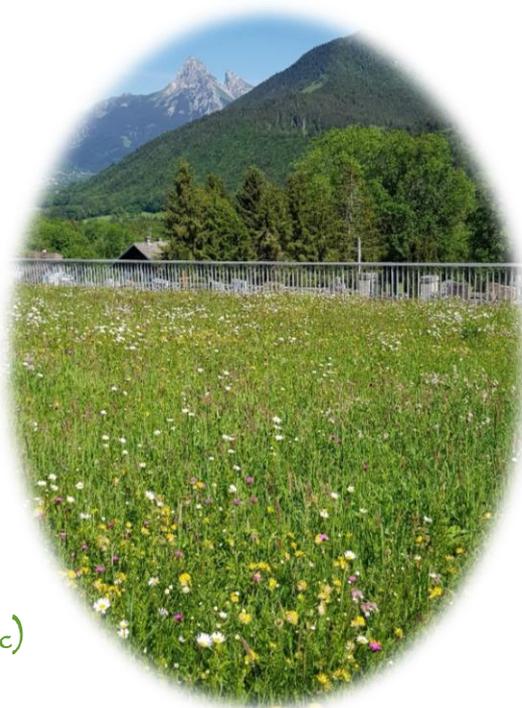
Créée à proximité du cimetière en partenariat avec l'APIEME, la prairie montre son intérêt.

En effet, l'urbanisation croissante sur le territoire de la CCPEVA lié à l'étalement urbain fait subir une pression importante aux milieux naturels voisins.

Ces zones urbanisées présentent de fortes contraintes pour l'accueil de la faune et de la flore.

La mise en place de prairies fleuries se veut ainsi être un premier pas vers la prise en compte de la biodiversité dans les zones urbanisées.

D'autres mesures seront prises par la Commune de Vinzier pour favoriser la biodiversité dans la gestion des espaces verts et la mise en place de bonnes pratiques, visant à rendre ces milieux accueillants pour la faune : plantation d'espèces autochtones dans les espaces plantés et les jardins.



## Jeunesse et Écoles (Gaëlle Blanc)

### Écoles :

L'année scolaire 2019 - 2020 a été fortement perturbée avec la période de confinement et la réouverture aménagée qui en a suivi pour quelques semaines.

L'implication de tous, inspection académique, enseignants, personnel communal, parents d'élèves a permis aux enfants de rejoindre l'école avec enthousiasme avant les vacances d'été.

### Rentrée 2020

La rentrée scolaire du 01 septembre 2020 s'est bien déroulée malgré le protocole sanitaire imposé par le ministère de l'éducation nationale.

L'effectif total de l'école de Vinzier pour l'année scolaire 2020/2021 s'élève à 97 élèves répartis comme suit :

23 élèves en Petite et Moyenne Sections (enseignante Carène CISSÉ, ATSEM Régine CABARET),

26 élèves en Grande Section et Cours Préparatoire (enseignantes Annie BERHELLIER et Emilie MORAND, ATSEM Marie-Pierre MAXIT),

23 élèves en Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Années (enseignante Fanny DURAND),

Et enfin, 25 élèves en CM1 et CM2 (enseignante Isabelle REMILI).

Nous souhaitons une belle année scolaire à tous ces élèves et leurs instituteurs !



Cantine et Garderie Péricolaires

Deux services gérés par la commune.

Plusieurs changements sont à signaler pour cette rentrée scolaire :

- Le prestataire de cantine a changé pour les 3 prochaines années à la suite d'un appel d'offres réalisé au printemps dernier. C'est désormais la société SHCB Viry qui assurera les repas du midi par un service de liaison froide livré chaque matin et réchauffé sur place.

Le tarif des repas reste inchangé par rapport à l'année précédente et s'élève à 5.20 €.

Laëtitia BUENO, nouvelle recrue, assure la préparation et le service des repas (aidée par Muriel BONNANS et les ATSEM durant le service). En raison du nombre important d'inscriptions hors délai voire même de non-inscription et d'absence à la cantine, le règlement intérieur a été modifié et une pénalité est désormais instaurée, doublant le tarif du repas.

*Pensez à inscrire vos enfants à la cantine, pour le bon fonctionnement de ce service !*

- La garderie périscolaire est assurée le matin de 7h20 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30 par du personnel municipal. Le tarif est de 2€ de l'heure et toute heure commencée est due.

Les horaires de la seconde ATSEM ont été aménagés afin de permettre davantage de présence en classe et d'aide à Annie BERTHELIER (classe de Grande Section) et afin d'assurer le service de garderie du matin.

### **Equipements Numériques :**

La Commune de Vinzier, sur proposition du corps enseignant, a répondu à l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 ».

Ce projet consistera à doter les classes en équipements numériques, avec pour objectif, l'initiation à la robotique, la sécurisation, le développement et la pérennisation de l'usage numérique.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement du projet « écoles numériques innovantes et ruralité » qui avait permis l'équipement de tableaux numériques dans les 4 salles de classe.

L'Etat octroiera une subvention de 50% du montant global du projet d'équipement, plafonnée à 7 000 € par école, si le projet est validé.

A cet effet, un projet d'environ 16 000 € d'investissements répartis entre des robots nécessaires à l'apprentissage du codage et du langage dès la maternelle, des ordinateurs pour les élèves comme pour les adultes, un serveur sécurisé et des ponts wifi pour améliorer la connexion, a été présenté.

Le Ministère de l'Education Nationale publiera les résultats de cet appel à projets fin octobre 2020.

Espérons que le dossier de l'école de Vinzier sera retenu afin de permettre aux élèves de bénéficier de tout ce matériel !

### **Aire de jeux**



Une nouvelle aire de jeu a été installée à proximité de l'école dans le cadre de l'aménagement paysager de la place du village. Cette aire de jeu composée de 8 modules a été opérationnelle pour le jour de la rentrée scolaire et pourra ravir tous les petits.

### **Centre aéré :**

Les activités du centre aéré du plateau de Gavot ont lieu les mercredis et pendant les vacances scolaires dans la salle des fêtes, ainsi que dans la salle de motricité de l'école de Vinzier. Ces activités sont assurées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la FOL 74 (fédération des œuvres laïques de Haute Savoie).

Quarante à cinquante enfants sont ainsi accueillis régulièrement pendant ces périodes.

Infos de la CCPEVA

Site internet : <https://www.cc-peva.fr>

- Transfert compétence eau : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance détiendra la compétence eau. La CCPEVA gérera ainsi le réseau d'eau potable, la distribution et l'entretien du réseau.
- Conteneurs semi enterrés : la mise en service des conteneurs au lieu-dit Vers les Granges / Le bois du Ban a été reportée car il est dangereux de se garer lors des dépôts. Une étude de faisabilité est en cours.



- Espace France Services Itinérant : les élus de la CCPEVA ont reçu mardi 15 septembre des représentants de la communauté de communes Thierache Sambre et Oise (Aisne), venus présenter, en camping-car, l'espace France Services itinérant lancé en 2017 sur leur territoire (36 communes) et qui a connu un large succès. Cette intercommunalité, pionnière en France de cette structure mobile, a su convaincre un grand nombre d'autres territoires qui ont depuis lancé leur propre service sur le même modèle.



Les élus et les services de la CCPEVA réfléchissent depuis l'an dernier à ce type de structure pour le territoire afin de rendre les services publics accessibles à tous, notamment aux personnes les plus isolées dans les communes rurales.

## Urbanisme

### PLU :

Le rapport de présentation ainsi que l'état initial et l'évaluation environnementale, établis par le cabinet Axe VULLIEZ et Alp Eaux Claires SAS ont été déposés en mairie : Le conseil municipal prendra une délibération d'arrêt de révision alléguée du PLU le 13 octobre 2020.

Le registre de concertation et le dossier sont à disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

### CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) :

Un service de conseil est disponible en CCPEVA.

Les habitants souhaitant déposer des demandes de travaux ou de permis de construire sont invités à consulter les architectes du CAUE avant le dépôt de demande d'urbanisme afin d'éviter les rejets pour mauvaise insertion dans le site.

En effet, selon l'article 511-27 du code de l'urbanisme, le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Prochaines permanences : mercredis 14 octobre et 4 novembre

Prenez rendez-vous au 04 50 80 35 74



## Événements Passés

## et A vos Agendas...

La Commune a déposé deux gerbes lors des cérémonies commémoratives :

- Souvenir des Déportés : le 26 avril 2020
- Commémoration de l'armistice : le 8 mai 2020

En raison de la crise sanitaire, ces cérémonies ont eu lieu sans public.

La commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 aura certainement lieu dans les mêmes conditions



## Recensement de la population : du 16 janvier au 20 février 2021

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, il détermine la population de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des Communes : plus une Commune est peuplée, plus cette participation est importante.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles...) de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle : elle est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Les questionnaires sont traités par l'INSEE, seul organisme habilité à les exploiter et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr de ne pas être compté(s) plusieurs fois.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Aussi, je vous demande de réserver le meilleur accueil aux agents chargés du recensement.

La Commune recherche 2 agents recenseurs, rémunérés pendant la période du 16 janvier au 20 février 2021.

Le Maire

Marie-Pierre GIRARD



## Ils nous ont quittés...



10/10/2019	Monique MAXIT - La Lopie	82 ans
02/12/2019	Rolande SAISON - Les Clouz	58 ans
08/12/2019	Fernand CHÉDÉ - Le Chomieux	89 ans
03/07/2020	Yvette CHÉDÉ - Le Chomieux	85 ans
11/03/2020	Jacky BARATAY - Vers Les Granges	68 ans
30/03/2020	François BORDET - Champ Pavon	92 ans
03/06/2020	Andrée STUCHELI - La Lopie	88 ans
15/07/2020	Odile MOREL - Mérou	75 ans
11/07/2020	Guy MORAND - La Diuey	69 ans
15/08/2020	Louis BÉCHET - La Diuey	94 ans
24/08/2020	Stéphane BLANC - La Ripetaz	51 ans
25/08/2020	Jeanne BLANC - Chef-Lieu	84 ans
15/09/2020	Jean CHAPPUIS - Chef-Lieu	97 ans

03/11/2019	Amy LEBOSSÉ, fille de Jimmy LEBOSSÉ et Coralie GARNESSON La Tate
01/02/2020	Élise DECHENAU, fille de Jérôme DECHENAU et Alice FRICARD Les Clouz
18/05/2020	Élina BARATAY, fille de Alexandre BARATAY et de Stéphanie TROMBERT Les Clouz
18/05/2020	Haby HACHET BATHILY, fille de Ousmane BATHILY et de Céline HACHET La Lopie
05/07/2020	Jules FLACON, fils de Bastien Flacon et de Chloé LACROIX, Champ Pavon
23/09/2020	Talia MALLET, fille de Antoine MALLET et Émilie TOURAMAN Les Feux



17/07/2020	MURET Matthieu et ROHRBACH-ARNOLD Mélinda Chemin du Bois du Ban
08/08/2020	PERRIMOND Sylvain et FAVRE Pauline Les Traverses
22/08/2020	APRAHAMIAN Loïc et ECHERNIER Pauline Les Traverses
03/10/2020	BECHET John et POETE Julie Vers les Granges

## Déclaration annuelle de ruches : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)
- ☎ : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2020) Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2020)



## Site internet de la commune et facebook ?

*Restez informé !*



## Petites Annonces

**À Louer** : Appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble l'Allobroge au Chef-Lieu  
T3 – 84 m<sup>2</sup> - loyer 750 € hors charges.  
(Renseignements et dossier de candidature en mairie).



## Un peu d'Histoire

L'école « d'avant »

L'école du Chef-Lieu de Vinzier a été construite en 1883.

L'école de Chez les Girard a été construite en 1903/1904.

Avant que le village ne dispose d'école, des baux étaient conclus entre la Commune et des particuliers afin que ces derniers louent des bâtiments à la Commune ayant pour usage de salle de classe.

« Bail de Maison, entre les soussignés : Monsieur LEGER Jean, Directeur de l'école primaire à Evian les Bains, d'une part et Mr CHRISTIN Jean, Maire de la Commune de Vinzier, agissant au nom et pour le compte de la Commune, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le sieur LEGER Jean cède à titre de bail à loyer at non autrement, pour le temps et espace de deux années qui commenceront à courir le premier février mil huit cent quatre-vingt-trois, à Monsieur le Maire de la Commune de Vinzier, qui l'accepte, un bâtiment destiné à servir de maison d'école, lequel bâtiment et ses dépendances faisant partie du présent bail, sont situés à Vinzier, au hameau du Chef-Lieu, composé d'un rez-de-chaussée, de trois chambres et d'une cuisine.

La chambre située au midi et servant de logement à la directrice de l'école enfantine est bien éclairée et ayant cinq mètres de long sur quatre mètres de large. La chambre de classe située au levant a six mètres de long et cinq mètres de large. La cuisine est située entre le logement de l'institutrice et la salle de classe. La chambre située au nord est bien éclairée aussi, a cinq mètres de côté.

Ce bail est fait la charge de la Commune, ce à quoi, le Maire se déclare l'obliger de veiller à ce que les lieux soient entretenus de réparations locatives et à ce qu'il en soit usé comme le doit faire un bon père de famille sans qu'il y soit commis aucune dégradation, à peine de rétablissement.

Le bail sera résiliable de plein droit en cas de construction d'un bâtiment spécial par la Commune.

Le présent bail est fait moyennant la somme de cent francs par année, que Mr Le Maire oblige ladite Commune de payer en un seul terme, le premier septembre de chaque année, au dit sieur Leger Jean qui reste chargé du paiement des contributions.

Le bailleur se réserve pendant le temps des vacances, la chambre située au midi et la cuisine.

Fait à Vinzier le premier février mil huit cent quatre-vingt-deux, »

Trois baux identiques avaient été signés :

- entre Mr BARATAY Jean, cultivateur, et la Commune, afin de louer un bâtiment destiné à maison d'école, au lieu-dit Mérou,
- entre Mr GALLAY Joseph, feu Alexandre, cultivateur, et la Commune, afin de louer un bâtiment destiné à maison d'école, au lieu-dit Les Clouz « le premier donne bail au second qui accepte pour trois années qui finiront le premier novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, une maison qu'il possède aux Clouz, comprenant trois pièces d'habitation, avec cour, un petit réduit pour le bois de chauffage et un demi are environ de jardin au sud de cette maison, le tout devant servir à l'installation de l'école de hameau
- entre Mr MICHOUX François, feu André, cultivateur, et la Commune, afin de louer un bâtiment destiné à maison d'école, au lieu-dit Chez les Girard : « pour trois, six ou neuf ans, à partir de l'année scolaire 1895/96, une partie de maison qu'ils possèdent, destiné à l'installation de l'école de hameau, et comprenant une cuisine, une salle de classe et une chambre. Et aux conditions expresses suivantes :
  1. blanchir les trois pièces à 3 couches,
  2. Etablir au 1<sup>er</sup> étage, un galetas assez spacieux bien clos, ayant son entrée indépendante,
  3. Réserver exclusivement à l'école l'usage des cabinets
  4. Nivelier et clore la cour de toute part, sauf du côté de la route
  5. donner un carré de jardin de plus d'un are
  6. autoriser l'usage de la fontaine au bas du jardin à la maîtresse et aux élèves
  7. les réparations à la charge du bailleur
  8. le prix ne dépassant pas les quatre-vingt francs et payés annuellement... »



Contact mairie :

☎ 04 50 73 61 19

✉ [mairie@vinzier.com](mailto:mairie@vinzier.com)

Site : [www.vinzier.com](http://www.vinzier.com)

<https://www.facebook.com/vinzier/>